

LE SALON DORÉ

CARTE DE L'ÉTÉ

SALADES

12.50€

Salade Caesar

poulet, lard fumé, tomates, croûtons, copeaux de parmesan, réduction balsamique

Salade de Lentilles à la Grecque

tomates, concombre, feta, olives de Nyons, basilic

PLATS EN BOCAUX

12.50€

Truite Gravelax, Quinoa Agrumes

et crudités de saison
plat froid - truite d'Ardèche

Lasagnes Poulet sauce tomate

parmesan

Ravioles à la Provençale

de la Mère Maurj, tapenade verte, parmesan

PETITE FAIM / ENTRÉES

9.50€

Croque Monsieur

jambon fermier, tomme de Savoie, salade verte

Bruschetta (servie froide)

tomate, mozzarella, jambon sec, pesto basilic,
réduction balsamique, salade verte

Velouté de Petits Pois

à la menthe, toasts de fromage frais

Salade d'accompagnement - 3.50€

DESSERTS

Mousse au Chocolat Valrhona - 5.50€

Panna Catta, Coulis - 5.50€

Tarte Crémeux Fraises, Chocolat Blanc, Pistache - 6.50€

Faisselle "La Mère Richard" - 5.50€

cassonade - coulis - crème

Café Gourmand - 9.50€

expresso, panna cotta, sablé, mousse chocolat

Glaces Terre Adélice 

3.50€ / boule - 6.00€ / 2 boules

vanille, chocolat au lait, citron, fraise, pêche blanche (Drôme), Châtaigne (Ardèche), café
supplément chantilly - 1.00€

LE SALON DORÉ

CARTE DES BOISSONS

APÉRITIFS

Planche Apéritive

saucisson sec d'Ardèche I.G.P. - Saint-Marcellin I.G.P. - olives de Nyons bio A.O.P.
pour 2 personnes : 15.00€ - pour 4 personnes : 28.00€

Tapenade à l'Olive de Nyons (100g)  & Toasts
6.50€

JUS / SOFTS

Jus de Fruits "Juste"

pomme - abricot - pêche de vigne
3.50€ le verre (25cl)

Softs "Markus" au choix

cola - ginger beer - limonade pression
3.50€ le verre (33cl)
option limonade pression 50cl : +1.80€

Sirop Bigallet au choix

Citron, Grenadine, Fraise, Menthe, Pêche, Myrtille
2.50€ le verre (25cl)

Diabolo

3.50€ le verre (25cl)

EAUX

Pétillante - Vals

3.50€ la bouteille (33cl)
4.90€ la bouteille (75cl)

Plate - Thonon

4.90€ la bouteille (75cl)

CAFÉTERIE

Expresso "Café Joyeux"

1.80€

Thé & Infusion "Soïo"

2.50€

Café Frappé

6.50€

VINS

Blanc - Viognier

Domaine VERSET à CORNAS
5.50€ le verre (12.5cl) - 28€ la bouteille (75cl)

Rouge - Syrah "Le Moulin"

Domaine DUMIEN SERRETTE à CORNAS
5.50€ le verre (12.5cl) - 28€ la bouteille (75cl)

Rosé - Pays d'Oc I.G.P. "Brume Saline"

4.50€ le verre (12.5cl) - 23€ la bouteille (75cl)

BIÈRES

Blonde Pression "Markus"

5.30€ le verre (33cl) - 7.50€ la pinte (50cl)

Bières Bouteilles "Markus"

fruits rouges - estivale - ambrée - sans alcool
5.30€ la bouteille (33cl)

Monaco / Panaché

6.00€ le verre (33cl) - 8€ la pinte (50cl)

MOCKTAILS / COCKTAILS

Mocktail du Jour

6.50€ le verre (30cl)

Virgin Mojito

menthe, citron vert, Perrier
6.50€ le verre (30cl)

Spritz Bellecour

Bellecour (18%), Clairette de Die, Perrier, orange
8.50€ le verre (30cl)

LE SALON DORÉ

MENU DE LA SEMAINE

MENU DE LA SEMAINE

ENTRÉE + PLAT + DESSERT

18.50€

L'ENTRÉE

Tout en douceur pour ouvrir l'appétit

LE PLAT

À savourer en bocal

LE DESSERT

Une touche sucrée pour finir le repas en gourmandise

LE SALON DORÉ

INFORMATIONS À LA CLIENTÈLE

HORAIRES D'OUVERTURE

JUIN ET SEPTEMBRE

MERCREDI AU DIMANCHE - 11H00 À 17H00

-

JUILLET ET AOÛT

MARDI AU DIMANCHE - 11H00 À 18H00

-

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE : LUNDI 07/07/2026

RÉSERVATIONS FORTEMENT CONSEILLÉES

restaurant-salon-dore@outlook.fr

04.75.42.57.84



PROTECTION DES MINEURS ET RÉPRESSION DE L'IVRESSE PUBLIQUE

IL EST INTERDIT DE VENDRE DE L'ALCOOL À DES MINEURS DE MOINS DE 18 ANS.

La personne qui délivre la boisson exige du client une preuve de sa majorité, notamment par la production d'une pièce d'identité.

Il est interdit d'offrir de l'alcool à titre gratuit à des mineurs dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics.

Il est interdit de recevoir dans les débits de boissons des mineurs de moins de seize ans qui ne sont pas accompagnés de l'un de leur parent ou d'un majeur responsable.

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, ART. L. 3352-1, L. 3352-3

IL EST INTERDIT DE PROPOSER DES BOISSONS ALCOOLIQUES À PRIX RÉDUITS PENDANT UNE PÉRIODE RESTREINTE ("HAPPY HOURS") SANS PROPOSER ÉGALEMENT SUR LA MÊME PÉRIODE DES BOISSONS SANS ALCOOL À PRIX RÉDUITS.

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, ART. L. 3352-1, L. 3352-3

IL EST INTERDIT AUX DÉBITANTS DE BOISSONS DE DONNER À BOIRE À DES PERSONNES MANIFESTEMENT IVRES OU DE LES RECEVOIR DANS LEURS ÉTABLISSEMENTS.

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, ART. L. 3352-3

IL EST INTERDIT DE SE TROUVER EN ÉTAT D'IVRESSE MANIFESTE DANS LES LIEUX PUBLICS.

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, ART. L. 3341-L, L. 3352-3

LE NON RESPECT DE CES INTERDICTIONS EST POSSIBLE DE POURSUITES JUDICIAIRES.

AOÛT 2024

INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER



Décret n°2017-633 du 25 avril 2017
relatif aux conditions d'utilisation de l'interdiction
de vapoter dans certains lieux à usage collectif

Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006
fixant les conditions d'application de l'interdiction
de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le :
39 89 (0,15€/min, depuis un poste fixe, Tabac Info Service)